

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/296 - Construction de logements sociaux - 1323
Aide départementale à la création de logements locatifs sociaux

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 110 227 € aux bailleurs sociaux figurant aux tableaux annexés.

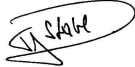
Elle approuve par ailleurs les conventions-type d'attribution de subvention et/ou de réservation départementale de logements locatifs sociaux et autorise son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés, à savoir "CUS Habitat", "Habitat des salariés d'Alsace", "Perspectives Habitat" et "Habitation moderne".

Elle approuve également la convention d'attribution de subvention pour la construction d'un logement locatif aidé à intervenir entre l'Office public de l'habitat (OPH) du Bas-Rhin "OPUS 67" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

En outre, pour les organismes HLM certifiant d'ores et déjà leurs opérations, elle approuve le dé plafonnement du loyer dans l'ancien en contrepartie d'un engagement de respect de la norme de la réglementation thermique (haute performance énergétique - HPE, très haute performance énergétique - THPE - ou bâtiment basse consommation - BBC), pour les opérations hors communauté urbaine de Strasbourg (CUS).

Non participation au vote : Monsieur Henri DREYFUS

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110502-56485-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/05/11